ait trait à la question principale, est l'argument fondé sur la date récente de Vôpadêva, et sur l'existence d'un commentaire de Çamkara sur le Bhâgavata. Comment, dit l'auteur, Çamkara, qui est antérieur de près de douze siècles à Vôpadêva, aurait-il pu écrire un commentaire sur un ouvrage de ce dernier savant? A cela l'auteur du second traité répond que rien n'est moins prouvé que l'existence d'un commentaire de Çamkara sur le Bhâgavata, commentaire que personne ne produit; et il insiste sur la notoriété de la tradition qui attribue à Vôpadêva la rédaction du Bhâgavata. C'est là le point principal sur lequel il fonde son opinion, le reste de sa discussion étant consacré à la réfutation logique des assertions de son adversaire. Il adopte, chemin faisant, la thèse à la démonstration de laquelle est consacré le troisième traité, savoir, que les textes qui parlent d'un Purâna nommé Bhâgavata; s'appliquent au Dêvîbhâgavata, et non au Çrî Bhâgavata qui fait autorité pour les Vâichnavas. Mais à l'exception de ces deux points, sa dissertation, qui peut passer pour un modèle curieux de critique indienne, ne contient pas d'autres faits relatifs à Vôpadêva, considéré comme l'auteur du Bhâgavata.

Ce qui me paraît résulter de plus positif de ces deux traités, c'est qu'une tradition très-répandue dans l'Inde attribue à Vôpadêva la composition du Bhâgavata Purâṇa. Un fait non moins avéré, c'est que les deux auteurs affirment que Vôpadêva est postérieur à Çamkara Âtchârya et contemporain d'un personnage nommé Hêmâdri, qui était assez puissant pour que Vôpadêva ait eu intérêt à placer un de ses ouvrages sous le patronage de son nom. L'auteur du premier traité dit que Vôpadêva est antérieur de cinq cents ans à l'époque où il écrit lui-même. Mais nous ne savons pas précisément si ce traité est du commencement ou de la fin du xviiie siècle. Quoi qu'il en soit, Colebrooke, qui écri-